

Rapport moral

Assemblée Générale du samedi 17 Avril 2021

Présenté par J.-C. LECLERE :

La période de pandémie en cours due au Covid 19, avec son premier confinement qui remonte à plus d'un an maintenant, et dont les effets impactent la vie de tous, ne facilite pas les échanges. Reprendre le fil conducteur de l'action permet de se situer à nouveau dans un contexte inhabituel et qui dure.

Dans cette optique, peut-être est-il bon tout d'abord de reprendre ce qui motive chaque personne intervenant dans le cadre de l'Arpe en citant le contenu de l'article 2 des statuts, son objet statutaire :

«Association régionale de promotion et de développement de l'habitat sain et écologique en Normandie. Elle se veut fédératrice des actions marchandes et non marchandes autour d'une éthique de la construction écologique.»

En remontant un peu le cours du temps, rappelons qu'en vue de la fusion des régions au 1^{er} Janvier 2016, l'ARPE Basse Normandie elle-même créée en 2006, a initié en 2014, grâce à la proposition d'une stagiaire, Prune Guignard, la création d'une structure sœur en Haute Normandie. Cette association a vu le jour en 2015 et a commencé à proposer de manière entièrement bénévole des actions d'animations sur le territoire de l'ancienne Haute Normandie. L'idée d'une fusion envisagée en 2016 est abandonnée, en raison de la complexité administrative de sa mise en place.

Par souci de simplification, les adhérents, constitués en assemblée générale extraordinaire le 27/11/2017, étendent l'aire géographique de l'Arpe Basse-Normandie aux départements hauts normands, qui devient « ARPE Normandie ».

Pour faire face au développement nécessaire de la structure, un dialogue s'est engagé aussitôt avec la Région sur l'organisation future de l'association et sur les moyens financiers correspondants. La Région a bien voulu accompagner financièrement le développement de l'ARPE. C'est ainsi que dès 2018, la dotation de la Région est passée de 28 000 à 44 000 €. Nous sommes convenus également d'engager une étude sur la nouvelle organisation, les possibilités de développement, et la méthode à utiliser pour y parvenir. Pour cela, et sur la proposition du service « Bâtiments durables » de la région Normande, les services de la CRESS, Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire sont sollicités. L'ARPE a bénéficié du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), en tant que structure de l'économie sociale et solidaire, créatrice d'emplois, développant des services d'utilité sociale. Ce dispositif local accompagne depuis près de 20 ans les acteurs de l'ESS, en particulier les associations de taille modeste dans leur développement économique et leur consolidation.

Le DLA s'est étendu sur l'année 2019, avec phase de 1^{er} contact, puis administrative, décision, financement, choix de l'accompagnateur avec une forte concentration au cours du dernier



quadrimestre entre le diagnostic et son approfondissement, l'évaluation du fonctionnement et les outils de gestion, la formalisation de la gestion, l'analyse financière des actions, celle des activités sous plusieurs angles, analyse du listage des enjeux sur la Normandie, le positionnement de l'ARPE en tant que tête de réseau par rapport aux acteurs, la construction d'une stratégie de développement, puis la rédaction avec le plan d'actions, enfin, le bilan.

Nous étions en Janvier 2020.

Les salariés de l'ARPE :

Évolution entre Janvier 2018 et maintenant - L'équipe des salariés se composait de Grégory à mi-temps recruté en 2016 par l'ARPE Haute Normandie, de Vincent sur le départ vers d'autres horizons professionnels en Février 2018, de Karen à 0,20 ETP. Lyra recrutée en Janvier 2018 à mi-temps, Clément recruté en Février 2018 à mi-temps également, mais qui ne reste qu'un mois (pour des raisons personnelles) – François est recruté en Juin 2018 à 0,8 ETP – En Août 2018 c'est Lyra qui ne parvenant pas à concilier emploi et formation professionnelle qui met fin à son contrat. Enfin, Aurèle est recruté en Mai 2019.

Grégory, François et Aurèle sont tous les 3 à plein temps depuis le 1^{er} Mars 2020.

Des niveaux de rémunération mieux adaptés, la mise en place de formations, permettent une meilleure stabilité des salariés, des propositions de prestations techniquement à la hausse, tout cela doit permettre à l'ARPE de poursuivre son développement sur le territoire Normand.

Évolution des moyens financiers :

En 2016, le compte de résultat de l'ARPE Basse-Normandie s'équilibrait aux alentours de 40000€, et celui de 2017 à 65000€. En 2018 (sur les 5 départements) c'est 78000 €, en 2019 c'est 140000€, et pour l'année 2020, 160000€.

Les interlocuteurs financeurs sont :

- La région Normandie, plus particulièrement le service « Bâtiment durables » et le service de « l'économie circulaire »
- L'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- LA DREAL, environnement, aménagement, logement
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Le département de la Manche
- Accord Paille Normandie (avec la CdC du Cingal et Suisse Normande)
- La Fondation de France (BIOBAT)
- La CROAN
- La Fondation Legallais-Bouchard
- L'Europe via le programme « Upstraw »



L'Arpe remercie tous ses partenaires financeurs qui lui permettent d'améliorer son organisation, et de mener à bien ses missions. Elle espère vivement que d'autres financeurs puissent également s'intéresser à ses services, comme par exemple, les départements, les principales agglomérations des aires urbaines (nous en avons 8 en Normandie) les groupements de communes (SCOTS, communautés de communes), etc.

La très spéciale année 2020 et le programme d'actions à remplir :

Comme dans tout domaine d'activité, l'année 2020 n'a pas été un long fleuve tranquille, d'une façon générale, et pour l'ARPE en particulier. Le programme comportait 3 axes : la promotion de l'éco-construction/rénovation – La valorisation de l'expertise de l'Arpe / réseau en éco-construction – Développement des filières locales – représentant 15 actions au total. Certaines de ces actions, du fait de la période sanitaire et ses restrictions, n'ont pu se réaliser, comme cela était prévu. Les salariés ont fait preuve d'imagination pour remplacer une partie des contenus des livrables par une autre plus en adéquation avec la période pandémique. Le rapport d'activité qui vous est présenté vous le montrera. Par contre, toute cette recherche, ce travail supplémentaire, cette mise en œuvre de substitution, se sont montrés très chronophages.

Soulignons à cet égard que la bienveillance de la Région et le maintien du dialogue, ont permis de passer le cap du 31/12/2020, et de remplir au mieux les engagements contractuels.

Les adhérents de l'association ARPE Normandie :

Leur nombre est en forte progression, laquelle fait suite, notamment, à l'exécution d'une idée de collaboration proposée par la revue La Maison Ecologique à l'ARPE Normandie. Cela consiste à ce qu'au moment de la souscription d'un nouvel abonnement à la Maison Écologique cette dernière reverse 5 € à l'ARPE, laquelle enregistre le nouveau lecteur comme nouvel adhérent à l'ARPE, de même au moment du renouvellement de l'abonnement à la LME.

Les bénévoles et la participation à la vie associative :

Au sein d'une association, les bénévoles potentiels existent, ce sont tous les adhérents. Ils sont disséminés dans les 5 départements normands au milieu des 2652 communes et leurs 3,328 millions habitants. Leur action au sein de l'ARPE est surtout marquée par les adhérents qui ont bien voulu accepter de devenir membre du CA. Mais, le nombre d'administrateurs forcément limité, suivant les statuts, est bien faible : entre 9 et 18. En ce moment, le CA compte 15 membres. Un appel aux bonnes volontés est lancé pour participer à la vie associative de l'ARPE qui ne doit pas être animée par quelques personnes seulement sur un si grand territoire.



Un « p'tit mél, un texto » ! Nous souhaiterions que des adhérents se manifestent et demandent à participer à la vie associative comme les commissions mises en place par exemple.

Merci aux membres du CA pour leur participation.

Bien sûr, dans une vie associative, s'il y a des arrivants, il a aussi des partants, qu'il convient de remercier pour leur action au sein de l'ARPE. L'année passée, c'est Nicolas Knapp qui a quitté le CA après 16 ans de participation active, au sein du CA et du bureau.

La reconnaissance de l'intérêt général de l'association :

Il arrive que des personnes veuillent faire un don à l'ARPE.

Pour les y encourager, l'ARPE, en produisant les éléments d'appréciation, a demandé à la direction générale des Finances publiques de se prononcer sur la possibilité pour l'ARPE de délivrer des reçus fiscaux. En pratique, un versement de 100 € permet de recevoir un reçu du même montant. L'administration applique une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % du total des versements de dons effectués dans l'année, dans la limite de 20% du montant du revenu imposable du foyer fiscal.

La réponse de la DGFIP quelques mois plus tard, suite à l'examen des renseignements fournis s'est montrée favorable à cette demande, tout en demandant des confirmations sur certains points des statuts.

Dans la perspective d'une mise en adéquation des statuts l'ARPE avec la notion de reconnaissance d'intérêt général, une proposition de délibération traitant du sujet est proposée par ailleurs, aux adhérents dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

Merci de votre attention,

Pour le bureau :

Guillaume CHARRIER, Jean-Claude LECLERE, Sophie POPOT, Michel ROGER, Julien VIOT

